



Conseil Economique Social Environnemental et Culturel de Corse
Cunsigliu Economicu Suciale di l'Ambiente e Culturale di Corsica

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE¹
Du Mardi 20 mai 2025 à 10h
Présentiel (Salle des délibérations – Assemblée de Corse)

Le Conseil Economique, Social Environnemental et Culturel de Corse s'est réuni **le mardi 20 mai 2025, à 10 heures**, en présentiel de l'hémicycle de l'Assemblée de Corse, pour tenir sa séance plénière, sous la Présidence de Madame Marie-Jeanne NICOLI.

Le secrétariat de séance était confié à Madame Marie-Josée SALVATORI, Vice-Présidente.

L'ordre du jour était le suivant :

- I- Intervention Bernadette GROISON, membre du CESE, rapporteur du rapport « Réussite à l'école-réussite de l'école » ;**
- II- Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale plénière du mardi 22 avril 2025 ;**
- III- Point sur les représentations extérieures ;**
- IV- Examen des projets d'avis relatifs à la saisine de Monsieur le président du Conseil Exécutif :**

4.1 - Projet d'avis 2025-26 relatif au Calendrier scolaire de l'académie de Corse pour l'année scolaire 2025-2026 ;

4.2 - Projet d'avis 20205-27 relatif à la Participation de la Collectivité de Corse au nouveau projet de la Casa Marina à Galeria ;

4.3 - Projet d'avis 2025-28 relatif à la Mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) : évolutions de la carte des formations relative aux métiers de la transition énergétique ;

4.4 – Projet d'avis 2025-29 relatif aux Projets scientifiques et culturels (PSC) des musées de Corse ;

4.5 – Projet d'avis 2025-30 relatif à l'évolution du Guide des aides au tourisme 2022-2027.

¹ Adopté à l'unanimité
Votants : 52

- V- Délibération accordant un mandat spécial à Madame la présidente du CESEC portant représentation du CESEC de Corse ;**
- VI- Délibération portant approbation de la participation du CESEC de Corse à l'élaboration de l'avis du CESE national « pour un modèle de société soutenable, durable et inclusive à horizon 2050 » ;**
- VII- Plaidoyer pour une reconnaissance de l'agriculture méditerranéenne dans la PAC » proposé par le réseau des CES de l'Arc-méditerranéen ;**
- VIII- Questions diverses.**

Étaient présents (39) :

Véronique ACKER-CESARI, Michèle BARBE, Antoine BATTESTINI, Frédéric BENETTI, Michèle BIAGGI, Gérôme BOUDA, Jean BRIGNOLE, Charles CASABIANCA, François CASABIANCA, Mathieu CASANOVA, Alexandra CESARI, Hyacinthe CHOURY, Patrick CLEMENCEAU-FIESCHI, Jean-Pierre CLEMENTI, Jean DAL COLLETO, Nicolas DE PERETTI, Xavier D'ORAZIO, Marie-Jeanne FEDI, Bernard FILIPPI, Léon GIACOMONI, Jean-Jacques GIANNI, Jean-Pierre GIUDICELLI, Jean-Pierre GODINAT, Cécile LIBERATORE-RUGGERI, Denis LUCIANI, Jean-Pierre LUCIANI, Antoine MARCAGGI, Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI, Marie-Jeanne NICOLI, Laura NOBILI, Christian NOVELLA, Fabrice OGLIASTRO, Jean-Thomas OLLANDINI, Pat O'Bine, Vincent ROYER, Valérie SALDUCCI, Marie-Josée SALVATORI, Jean-Dominique SUSINI & Stefanu VENTURINI.

Étaient absents et ont donné pouvoir (11) :

André ANGELETTI (*Pouvoir Nicolas DE PERETTI*), Anthony BARTOLI (*Pouvoir à Patrick CLEMENCEAU-FIESCHI*), Pasquale BRASSET (*Pouvoir à Véronique ACKER-CESARI*), Magali CANNAC-PADOVANI (*Pouvoir à Cécile LIBERATORE-RUGGERI*), René LOTA (*Pouvoir à Jean-Pierre GIUDICELLI*), Patrick MIAS (*Pouvoir à Antoine MARCAGGI*), Julie PANTALONI-BARANOVSKY (*Pouvoir à Marie-Jeanne NICOLI*), Jean-Jacques RIUTORT (*Pouvoir à Marie-Josée SALVATORI*), Pierre-Jean RUBINI (*Pouvoir à Jean-Pierre GODINAT*), Paul TROJANI (*Pouvoir à Stefanu VENTURINI*), Pierre VITALI (*Pouvoir à Antoine BATTESTINI*)

Marie-Jeanne NICOLI, Présidente du CESEC de Corse salue l'Assemblée, et indique qu'avant d'entamer son discours d'ouverture, le Conseil a le plaisir d'accueillir ce matin Bernadette GROISON, qui est la rapporteure du rapport/avis du CESE « Réussite à l'école - Réussite de l'école » validé par cette assemblée en juin 2024.

La Présidente effectue une brève présentation de Madame Bernadette GROISON, professeur des écoles, et secrétaire générale de la fédération syndicale FSU, qui siège actuellement au sein du groupe Alternatives sociales et écologiques et assure la vice-présidence de la commission éducation, culture et communication du CESE, c'est à ce titre qu'elle a contribué, à l'élaboration du rapport avec un recueil de données. C'est un document ambitieux qui interroge ainsi les finalités de l'école, ses missions et son fonctionnement de la maternelle au lycée et explore toutes les facettes de ces questions.

L'avis très détaillé, qui va être présenté s'articule autour de 4 axes d'action principaux et 20 préconisations afin que chacune et chacun puissent trouver tout au long de son parcours les conditions de sa réussite, aussi bien personnelle que professionnelle.

La Présidente précise que le CESECC apporté une contribution étayée à ce travail lors de la précédente mandature, et suivra aujourd'hui avec beaucoup d'intérêt ce qui va être exposé et qui nourrira à coup sûr les travaux déjà engagés autour d'une part, de l'analyse du système éducatif en Corse et de son transfert éventuel à la Collectivité de Corse dans le cadre du processus d'autonomie et d'autre part, des travaux relatifs au plan académique Scola Corsa 2030 qui va s'élaborer au sein d'ateliers auxquels nous participons à la demande du Recteur.

Puis **la Présidente** remercie Madame GROIZON de sa visite, en ajoutant qu'il était prévu de consacrer une heure à cette rencontre avant d'entamer, le temps du débat.

1/ Intervention Bernadette GROISON, membre du CESE, rapporteur du rapport « Réussite à l'école-réussite de l'école » ;

Madame Bernadette GROISON initie son propos par des remerciements à l'adresse du CESEC de Corse pour son invitation, mais aussi pour avoir largement contribué à l'élaboration de ce rapport, voté au CESE en juin 2024 qui a associé de multiples acteurs avec plusieurs dimensions -les acteurs de la communauté éducative au sens large, avec de nombreux déplacements notamment dans des quartiers réputés difficiles, ou même en milieu rural...-. Ce travail a nécessité un point de vue territorial avec une analyse des réformes, mais aussi sur les territoires avec un appel d'offres aux CESER et assemblées territoriales pour y participer : c'est ainsi que le CESEC de Corse, avec 10 autres conseils, a été retenu.

Après un réexamen, puisque d'autres mandatures s'y étaient attachées, il a été décidé de faire un focus sur l'Ecole au sens de la scolarité obligatoire, tenant compte de la grande difficulté du système français qui réside dans le fait de ne pas parvenir à enrayer les inégalités.

S'agissant du diagnostic, l'enquête 2023 de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) démontre que le niveau moyen des élèves en France, est comparable à celui des autres PISA, car ce rapport relate aussi ce que l'Ecole apporte en termes positifs, avec notamment l'amélioration en termes de niveau du baccalauréat (3 à 4% en 1950 et 79% aujourd'hui), mais aussi 1 citoyen sur 2 qui est titulaire d'un diplôme supérieur ou encore la diminution du nombre de décrocheurs. Par conséquent le système éducatif produit de la réussite.

Mais il convient de travailler sur les inégalités, car le système français tient des écarts importants entre les meilleurs élèves et les moins bons avec des écarts fortement corrélés aux inégalités sociales : la France est le seul pays où l'acquisition des connaissances à 15 ans est plus liée au milieu social qu'aux compétences des élèves. Avec quelques chiffres probants :

- 70% des enfants d'ouvriers ont un baccalauréat professionnel ;
- 75% des enfants de cadres ont un baccalauréat général.

Etant entendu que ce propos ne dévalorise pas le diplôme du baccalauréat professionnel qui est une bonne option pour tous les élèves qui l'ont choisi : mais est-ce réellement un choix, ou bien plutôt lié au niveau qui a conditionné cette orientation ?

Le classement PISA indique que l'école française réussit aux élèves les plus favorisés. Or, l'école ne peut être tenue seule responsable, car l'école est forcément à l'image de la société et la société n'est pas égalitaire.

Il y a de grandes inégalités entre les sociétés en termes de salaires, de logement, de conditions de vie et donc l'école est le résultat de cette situation sociale avec des inégalités qui se forment en dehors de l'école.

Ce 1^{er} constat selon lequel, l'école n'est pas responsable de toutes les inégalités mais qui ne parvient pas à corriger -du point de vue des résultats scolaires- ces inégalités, doit interroger.

Cette situation n'est évidemment pas juste mais elle n'empêche pas globalement la société française de fonctionner : les administrations et les entreprises fonctionnent bien.

Toutefois, il y a donc une promesse républicaine qui n'est pas tenue à travers un projet éducatif qui ne réussit pas à toute la jeunesse, un manquement de la République et ces difficultés scolaires qui se transforment en échec scolaire, ne sont pas bonnes pour une société : une année d'éducation apporte 14% de revenus en plus au cours d'une carrière.

Il y avait nécessité de défendre une justice pour chaque individu de réussir, c'est-à-dire que chacun et chacun dispose de tous les outils -au cours de son parcours scolaire- pour faire le choix de sa vie personnelle et professionnelle mais aussi, une réussite pour la société, qui apporterait plus de démocratie, et plus de facilité à vivre ensemble, donc « *la capacité de la société à éduquer et former aujourd'hui, les personnes qui demain, assureront les métiers et les engagements pour le futur, cela répond aux besoins de la société.* »

Partant de ce diagnostic et de la volonté du CESE de promouvoir une réussite des élèves, 4 axes de réflexion et 20 préconisations ont été dégagés :

Axe 1 - Redéfinition des finalités de l'école, ses missions et son fonctionnement

L'éducation est un outil pour permettre de faire face aux différents enjeux (environnementaux, sociétaux...). L'école n'est pas encore prête car ses missions et ses objectifs ne sont pas clairement définis, en raison entre autres, du nombre d'acteurs, conduisant ainsi à un système à bout de souffle. En outre, le nombre de réformes dans le système éducatif est très important, et mène aussi à un manque de lisibilité tant pour les élèves, que pour les parents mais aussi pour le corps enseignant. Par conséquent, le CESE appelle à apaiser le débat et avec 2 impératifs, replacer les élèves au cœur des préoccupations en s'appuyant sur une professionnalité accrue des personnels, avec 3 préconisations :

- 1 – Appel à un débat démocratique avec tous les acteurs pour rediscuter les finalités de l'école en les objectivant au service de la réussite de tous et toutes ;
- 2 - Finalité qui appelle à préciser les finalités et garantir les moyens de la mise en œuvre de ces finalités à compter de la maternelle ;
- 3 - Rediscuter le socle commun de connaissances et de compétences ;

Axe 2 - Mixité dans les territoires

Cette question est prégnante, d'abord en raison d'un constat de la mixité sociale et scolaire qui est une des conditions de la réussite des élèves, compte tenu qu'il n'y a aucune étude qui démontre une corrélation entre davantage de mixité et de meilleurs résultats scolaires. En revanche des études démontrent, que plus de mixité scolaire apporte un climat scolaire apaisé et calme qui profite aux élèves les plus défavorisés, et leur permet de mieux entrer dans les apprentissages. C'est aussi un facteur de cohésion sociale et de mieux-vivre évident, avec les territoires directement concernés, avec 6 préconisations :

- 4 - Créer des observatoires de la mixité sociale et de la réussite éducative -ils en existent quelques-uns mais pas partout-, pour poser des diagnostics et l'échelle territoriale semble la bonne échelle ;
- 5 - Plan pluriannuel pour contribuer à la mixité sociale, avec proposition dans les textes d'une réduction des écarts d'Indices de Position Sociale (IPS) de 30% ;
- 6 - Retravailler la carte scolaire ;
- 7 - Demander à l'école privée de jouer pleinement son rôle ;
- 8 - Fonds sociaux (procédures attributions complexes et méconnues) ;
- 9 - Travail effectué par la délégation outre-mer sur la question des inégalités : appel à un plan d'urgence pluriannuel ;

Axe 3 – Conforter les acteurs de la communauté éducative

L'école ne se fait pas sans les élèves, sans les parents, sans les communautés éducatives, les élus...chacun doit être conforté dans son rôle pour la réussite de l'enfant. Les différents acteurs doivent partager le projet éducatif au sens global, avec 8 préconisations :

- 10 - Appel à l'amélioration du bien-être des élèves (effectif, temps de transport, aide aux devoirs, restauration, santé...) et de leurs conditions de scolarisation : appel à une concertation nationale et locale avec l'ensemble des acteurs ;
- 11 - Appel à renforcer la démocratie scolaire ;
- 12 – Renforcement de la formation initiale pour les enseignants ;
- 13 - Renforcement de la formation continue pour les enseignants ;
- 14 – Espaces dédiés aux parents nécessaires (idée d'une charte parents/établissement, pour permettre à chacun d'échanger) ;
- 15 – Favoriser un temps de concertation entre les différents acteurs ;
- 16 – Appel au bilan et à la relance des Projets EDucatifs Territoriaux (PEDT) ;
- 17 – Rénovation du bâti scolaire ;

Axe 4 – Rendre les métiers de l'Education Nationale plus attractifs avec 3 préconisations

- 18 - Plan d'urgence de recrutement des enseignants du 1^{er} et 2nd degré avec une programmation ;
- 19 – Revalorisation de la profession (avec rattrapage du retard pointé par l'OCDE) ;
- 20 – Reconnaissance et valorisation de tous les personnels qui contribuent à l'enseignement et l'éducation (fonction publique d'Etat mais aussi fonction publique territoriale).

En conclusion, et depuis la parution de ce rapport, de nombreux débats ont eu lieu en territoires, et la question qui fait écho est celle de la mixité sociale et scolaire, ainsi que celle de la question de la profession d'enseignant, pour mieux faire réussir ces élèves en difficultés afin de satisfaire à une promesse de justice et de mieux vivre ensemble dans cette société.

La Présidente remercie Bernadette GROISON et ajoute que l'ensemble des constats du diagnostic est largement partagé par les membres du Conseil, et sont aggravés sur le territoire corse, avec notamment des fractures importantes entre les milieux urbains et ruraux, avec des solutions et des mesures à prendre qui sont inspirantes pour notre territoire.

En effet, **la Présidente** revient sur les Plans de développement territoriaux qui sont en cours, avec l'idée de retravailler la question de l'aménagement du territoire et du bâti, ainsi que la prise en compte de l'avis de l'enfant -déjà mis en place en Corse- avec le travail en équipe par la valorisation des savoir-faire, savoir-être et des compétences que chacun peut avoir afin de s'épanouir. A titre d'exemple, en Corse, le Plan « Pattu per a Ghjuventu » a été mis en place, qui prend en compte toute les dimensions évoquées jusque-là, et de nombreuses mesures ont d'ores et déjà été mises en œuvre, par un travail collectif avec le Recteur notamment sur Scola 2030, qui permettra de prévoir le développement de l'école, de l'émancipation et de la citoyenneté de chaque élève d'ici 2030. De surcroît, à l'instar des travaux menés par la délégation outre-mer, des travaux sont en cours sur l'étude quant à un intérêt ou un bénéfice pour les élèves en cas d'éventuel transfert de compétences du système éducatif à la Collectivité de Corse.

Enfin, **la Présidente** s'interroge sur les avis déjà émis par le CESE, qui reprenaient l'essentiel des objectifs formulés autrement, or des freins importants subsistent dans la société – et vraisemblablement dans l'administration - ; peut-on considérer que grâce à l'ensemble de ces avis, des évolutions concrètes ont pu être constatées, et le CESE va-t-il s'emparer de la consultation citoyenne préconisée par le président de la république autour des questions relatives à l'enseignement et au temps de l'enfant dans l'organisation de la scolarité.

Bernadette GROISON remercie la Présidente pour les informations sur l'actualité éducative en Corse car elle estime les éléments spécifiques inhérents au territoire, très intéressants ; sur la question des préconisations retenues et notamment en termes de réformes, elle reconnaît que peu d'avancées sont intervenues, en escomptant à travers les veilles législatives, une prise en compte malgré le fait que le CESE contribue à influencer le débat. Dans ce contexte, ces travaux ont le mérite de faire discuter de l'école et des outils à initier et à mettre en œuvre et cela se

mesure aussi, aux actions menées sur les territoires. Sur la convention citoyenne, le CESE va entamer un travail, la convention se réunira fin juin prochain, et sera pilotée par la commission EDUCATION en complémentarité sur la question des temps de l'enfant.

La Présidente remercie Bernadette GROISON, et donne la parole aux Conseillers.

Michelle BARBE en sa qualité d'architecte, s'interroge sur les lieux de l'enseignement car elle juge la manière dont les lieux sont conçus prééminente, en effet l'établissement scolaire en lui-même nécessite une réflexion plus poussée. Enfin, s'agissant des espaces dédiés aux parents, l'école ne devrait-elle pas se décroïsonner dans une polyvalence et une hybridation de lieux ?

Jean DAL COLLETTO remercie Bernadette GROISON pour son exposé complet, pour sa part, il s'interroge sur la place envisagée pour les langues régionales et par ailleurs, sur l'éventualité de mesures inhérentes de lutte contre la violence en milieu scolaire ?

Denis LUCIANI revient sur les auditions qui se sont tenues dans le cadre de la commission *ad hoc* système éducatif, et fait un parallèle avec les évolutions qui se sont opérées tant au niveau des élèves, qu'au niveau des parents. L'école aujourd'hui ne fait plus face à la même société qu'il y a 30 ou 40 ans, avec notamment des problèmes de mixité sociale, mais aussi des parents avec certaines difficultés liées à leur situations personnelles, et/ou professionnelles. L'enseignant a aussi à faire face à certaines difficultés dans un contexte global, pas seulement de rémunération mais aussi de mutation géographique : la problématique doit s'appréhender dans sa globalité.

Christian NOVELLA intervient en sa qualité de retraité de conseiller d'éducation en zone difficiles, et selon lui, 3 points importants, se distinguent :

- D'abord le projet éducatif qui dépend de l'établissement et donc, de la qualité de l'équipe éducative et du chef d'établissement : ce qui pose la question prégnante de la formation ;
- De plus, **les instituts de formations de professorat et d'éducation qui succèdent à l'IUFM** qui n'existent plus, ~~car trop~~ **sont trop** théoriques ;
- Enfin, sur la démocratie scolaire, un travail sur le concept de vie scolaire pour rendre l'élève acteur, est nécessaire car dans la réalité, il est de plus en plus difficile d'être enseignant ou même parent.

Bernadette GROISON se réjouit que l'école et l'éducation fassent débat, pour revenir sur la démocratie scolaire en termes de lieux, d'aménagement, mais aussi en termes d'expérimentation : il convient de rendre les lieux plus agréables, mieux adaptés, c'est effectivement préconisé (10-11), pour faire du mieux possible au regard des attentes de chacun afin de faciliter la démocratie scolaire prônée, afin par exemple qu'ils participent à un apprentissage de la citoyenneté. Par ailleurs, l'avis des professionnels est également important même si parfois, cela ne se fait pas systématiquement. Enfin, des initiatives se déroulent dans certains établissements qui gagneraient à être mis en regard afin de rendre plus lisible l'action de l'école.

Sur l'aménagement de la ville, l'école doit évidemment faire sa part, mais seule, elle ne pourra pas y parvenir, aussi il est indispensable de revoir la place de l'école au regard de la complémentarité nécessaire entre les différentes politiques publiques. L'hybridation des lieux est suggérée dans le rapport, avec des propositions lorsque cela est envisageable pour faire de l'école un lieu de partages et d'échanges.

La question de la violence scolaire n'a pas généré de préconisation car cela aurait mérité une réflexion plus large et plus approfondie avec tout de même des chercheurs qui ont alerté sur une différence de temps de 20% d'apprentissages liée au contexte de violence d'un établissement. Cette question est abordée à travers la mixité et le vivre ensemble car l'éducation n'est pas

seulement une question d'école, afin de ne dédouaner personne car la responsabilité est collective pour que chacun joue son rôle.

En définitive, cet avis pose une question de société, c'est-à-dire de nombreuses questions restent à résoudre dans le domaine environnemental, scientifique, démocratique et l'éducation sert à cela car investir dans l'éducation revient à investir pour l'avenir.

La Présidente remercie Bernadette GROISON pour sa présentation, ses éclaircissements et espère que d'autres échanges pourront avoir lieu.

Jean-Pierre LUCIANI reconnaît appartenir à un parcours qui a connu l'ancien système, issu de l'Ecole Normale, jusqu'à la volonté de s'extraire de cela, avec un nouveau système qui finalement au bout de 30/35 ans a vu ces questionnements apparaître avec un socle de connaissances et de culture à revoir. Il y a un problème de stabilité ou plutôt d'instabilité : en effet, des lois d'orientation sont apparues pour lesquelles un temps d'installation d'à peu près 10 ans, est indispensable pour mettre en place ce que l'on préconise. Jusqu'à la loi PEILLON ces temps forts existaient, or aujourd'hui, ce n'est plus le cas, car tout va trop vite. De surcroît, sur la formation, il rappelle l'appartenance à un syndicat qui confronte à l'essence même de l'éducation, la formation qui doit être le fer d'une lance d'une nation. En Corse, la langue corse va devenir un savoir fondamental et surtout cela permettra de lancer une véritable réflexion et une innovation pédagogique, qui relève d'une volonté d'émulation, comme un levier qui jouera sur le système éducatif.

Bernadette GROISON revient sur les préconisations liées à la mixité qui s'adressent également à l'école publique, car cette dernière doit jouer son rôle en termes de mixité, mais aussi en qualité du service public d'éducation rendu. De plus, les questions d'instabilité politique font partie du diagnostic, or même si elles sont préjudiciables, les mesures doivent s'inscrire dans la durée, avec une analyse entre les réformes 2012 et 2017 et la une rupture totale entre 2 visions très différentes qui s'affrontent. Par conséquent, la stabilité politique est indispensable. Enfin, les enseignants doivent être d'une part, considérés comme des professionnels et des experts de l'éducation, et d'autre part, associés au débat au service de la réussite des élèves.

La Présidente demande ensuite, à Madame la vice-présidente, **Marie-Josée SALVATORI** de procéder à l'appel des conseillers, après constatation du quorum (39 présents à l'ouverture de séance), la Présidente, précise que le CESECC peut valablement délibérer.

Puis **la Présidente**, procède à son discours d'entame de séance :

« Quelques points d'information, en introduction de cette séance plénière, car la journée est conséquente ; nous entendrons ensuite nos collègues nous faire retour des réunions extérieures où ils représentent le conseil, une coupure déjeunatoire aura lieu puis nous poursuivrons par l'examen les projets d'avis inscrits.

Comme je viens de le rappeler, nous collaborons activement aux ateliers mis en place par le recteur dans le cadre de la préparation du plan académique / Scola 2030, puisque les ateliers sont déjà en cours : Jean-Pierre LUCIANI et Jean-Pierre CLEMENTI présenteront l'état d'avancement synthétique des travaux des GT auxquels ils participent, « instituer la langue corse en savoir fondamental » et « offrir des formations adaptées pour une orientation et un parcours professionnel réussi. »

Pour info je coprésiderais pour ma part, l'atelier relatif à l'axe 6 « Renforcer les dispositifs de l'école inclusive et améliorer leur coordination », qui se déroulera le 2 juin.

Charles CASABIANCA nous fera ensuite un compte rendu de la dernière réunion du GT EPP de CESER de France ; A ce propos je vous informe que l'étude Corsica – Pruspettiva 2050, initiée par la Présidente de

l'Assemblée de Corse, Nanette Maupertuis a présenté une première étape : état des lieux de la situation de l'île dans tous les domaines d'activités, en dégagant les grandes tendances des évolutions probables et possibles. Le comité de pilotage dont je fais partie devra désormais élaborer les scénarios souhaitables, pour permettre à la société corse en 2050, d'avoir un développement durable et solidaire préservant la terre et la culture. Le document nous sera bientôt adressé et nous aurons l'occasion de l'analyser et d'apporter nos remarques et propositions.

A ce sujet, encore, nous avons considéré en réunion de bureau qu'il était très intéressant de conforter nos expertises et notre démarche dans ce domaine de collaborer à l'élaboration d'un avis du CESE, où la dimension territoriale sera un axe central : » il s'intitule « Pour un modèle de société soutenable, durable et inclusive à l'horizon 2050 », dans le cadre d'une commission ad hoc.

Notre contribution s'articulera autour d'un questionnement sur les conditions, nécessaires à l'horizon 2050 pour :

- Permettre à chacun de vivre dignement de son travail,*
- Garantir un haut niveau de protection sociale et de solidarité,*
- Intégrer les limites planétaires et les enjeux de transformation climatique,*
- Préserver le régime démocratique et la place de la société civile,*
- Maintenir la paix dans le monde,*

Objectifs que nous partageons et sur lesquels nous avons déjà réfléchi. L'avis devra être discuté à l'assemblée délibérative le 30 octobre 2025 ; Pour notre contribution nous pourrons nous appuyer sur les travaux que je viens d'évoquer, ainsi que notre rapport prospectif Cambia u campa et nos autres auto-saisines.

Enfin Francois CASABIANCA nous résumera le contenu de sa participation à la rencontre « solutions pour permettre à tous de bénéficier d'une alimentation de qualité en quantité suffisante », il est par ailleurs invité ainsi que Dédé ANGELETTI, à présenter le rapport sur l'autonomie alimentaire le 16 juin à l'ODARC.

On ne peut que se féliciter de l'accueil très positif et de la large diffusion que connaît notre document : Merci à nos deux collègues de porter si bien notre parole et de faire circuler dans la société des idées, des propositions sur ce sujet essentiel, car même si toutes ne sont pas reprises et mises en œuvre, elles ont le mérite d'informer et de mobiliser l'ensemble du corps social pour que les pratiques de production et de consommation évoluent,

C'est aussi une des missions du conseil que de mettre en débat public des enjeux fondamentaux pour l'avenir.

Nous avons observé attentivement les récents développements concernant, par exemple, les discussions autour de la continuité territoriale et des tarifs des transports. Le président de l'office des transports Jean-Félix ACQUAVIVA souhaite nous rencontrer rapidement pour évoquer son approche de ces questions prégnantes et recueillir nos remarques en amont d'un rapport qu'il devrait présenter à la rentrée.

On sait par ailleurs que les discussions avec le ministre François REBSAMEN autour de l'évolution institutionnelle ont repris et qu'actuellement le projet d'écritures constitutionnelles est étudié par le conseil d'état pour revenir dès le mois de juin devant les parlementaires ; le comité stratégique va être convié à une rencontre également dans le courant de ce mois. Alors, dans les travaux futurs et cela dès la rentrée nous devons entreprendre un cycle de réunions pour préparer le contenu de la loi organique, nous tenterons d'avoir des rencontres préalables avec en particulier le Président du Conseil Exécutif, Gilles SIMEONI, pour définir une méthode de concertation et un calendrier ; notre auto-saisine sur le système éducatif s'inscrit dans ce contexte ; il étudie l'opportunité de son transfert à la Collectivité de Corse en questionnant , le bénéfice attendu pour les élèves et sur la capacité de l'île à adapter le système éducatif à ses spécificités culturelles, linguistiques et socio-économiques. D'autres thématiques devront de la même manière, être analysées dans la perspective de leur transfert.

Nous reprendrons contact également avec Julien PAOLINI, président de l'AUE pour connaître le déroulé envisagé des travaux concernant la révision du PADDUC afin d'être éventuellement associés à une réflexion concertée, comme cela avait été suggéré, mais je crois néanmoins, à défaut, qu'il conviendra d'y travailler en commissions, là encore dès la rentrée.

L'ensemble de ces sujets d'une grande complexité impliquent de notre part un engagement fort afin d'offrir un éclairage pluriel et pertinent à ces questions en croisant les regards contrastés de la diversité des acteurs de la société civile que nous représentons.

Du 9 au 13 juin 2025 aura lieu à Nice la prochaine conférence des Nations unies sur les Océans (UNOC) à laquelle sont invités les régions, Jean-Félix ACQUAVIVA sera présent pour représenter la Collectivité de Corse et sera peut-être rejoint par le Président du Conseil Exécutif. Lors de la semaine qui précède cette manifestation, plusieurs événements vont avoir lieu (débats, rencontres, expositions) portés par des organisations gouvernementales, intergouvernementales, des collectivités territoriales, des ONG, des organismes de recherche, des universités. Le réseau des CES de l'arc méditerranéen auquel nous participons, va présenter ses travaux sur les pollutions plastiques en méditerranée, lors d'une table ronde organisée le 7 juin, qui sera accueillie dans l'espace de l'ONG Mercator océan international et s'inscrira dans le sommet des villes et régions côtières, j'y serais présente.

Enfin pour terminer, je réitère l'importance de notre réunion prochaine le 27 mai à CORTE, avec les mandants, je vous invite à vous assurer de leur présence et j'encourage vivement chacun d'entre vous à participer activement à cette journée, car votre contribution est indispensable à sa vitalité. Ce sera une occasion privilégiée de partager le bilan de notre activité, d'évoquer les perspectives mais surtout de recueillir les réactions quant à la perception de l'ensemble de nos travaux.

Ce dialogue direct avec l'ensemble des organismes qui composent l'écosystème de notre Conseil est essentiel pour approfondir nos analyses et garantir la pertinence de nos recommandations. La journée se déroulera selon le programme que vous avez reçu : présentations diverses le matin suivies, de travaux en ateliers l'après-midi.

Vous serez destinataires la veille de cette réunion d'un document /power point informatif qui servira de support à nos interventions réalisé par notre équipe administrative, je veux à notre nom à tous, les remercier pour la qualité de leur travail et de leur investissement compétent et efficace au quotidien pour nous accompagner dans nos travaux.

Par ailleurs, nous avons été saisis, hier en soirée, d'un rapport pour information, qui concerne le projet de loi de création de l'établissement public du commerce et d'industrie de la Collectivité de Corse et de l'avancée des travaux et propositions : ce rapport qui arrive tardivement, car la version initiale après avis du Conseil d'Etat n'a été rendue public que le 28 avril auprès du conseil des ministres, et de plus, il convenait d'attendre l'audition officielle de la Collectivité de Corse et de la Chambre de Commerce par la Rapporteuse du Sénat Olivia RICHARD qui s'est tenue le 09 mai, afin d'analyser les éléments présentés lors de cette réunion et de les intégrer au rapport ; si vous le souhaitez, nous pourrions avoir une réunion un débat autour de cette proposition de loi.

Je ne peux terminer mon propos sans évoquer la situation du monde toujours plus inquiétante avec les guerres et les massacres qui perdurent et la difficulté du droit international à imposer des solutions de paix, et dire quelques mots sur l'actualité de ces derniers jours en Corse, où, si la colère en ces diverses formes peut exister elle ne saurait s'exprimer via l'invective envers une personne en ce qu'elle est et en ce qu'elle représente. Aussi j'invite chacun d'entre nous, à suivre la voix de l'apaisement, à rejeter la violence et à respecter les biens et les personnes en rétablissant le dialogue et la pratique démocratique

Je vous remercie de votre attention.

Puis la Présidente passe à l'examen de l'ordre du jour.

2/ Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale plénière du mardi 22 avril 2025 ;

La Présidente interroge les Conseillers quant à leur prise de connaissance du document.

Christian NOVELLA indique avoir sollicité quelques modifications, déjà prises en compte en amont.

Puis, aucune autre prise de parole n'étant sollicitée, **La Présidente** soumet le projet de procès-verbal au vote :

Votants : 50

NPAV : 1 (*Gérôme BOUDA*)

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 49

Le procès-verbal de l'Assemblée générale plénière du mardi 22 avril 2025 est adopté à l'unanimité.

**Départ de Léon GIACOMONI (Pouvoir à Denis LUCIANI)*

3/ Point sur les représentations extérieures ;

Jean-Pierre LUCIANI revient sur la journée qui s'est déroulée en présence de Monsieur le Recteur de l'Académie de Corse, du Président du Conseil Exécutif ainsi que du Président de l'Université de Corse, au moment crucial de l'élaboration d'un projet académique, auquel le Conseil est appelé à participer, avec parmi les 6 axes de ce projet Scola 2030, quelque chose de très fort au sujet de la place de la langue corse dans l'espace éducatif, décliné comme un axe premier et un savoir scolaire fondamental, en présence de tous les représentants du monde de l'éducation nationale (syndicats, enseignants, chefs d'établissements, fédérations de parents d'élèves...) dans un moment d'échanges. L'affichage est très fort, avec un objectif de généralisation de langue corse sur toute l'académie, avec l'approche immersive -où l'enfant est en confrontation avec la langue corse à une exposition très forte-, qui reste cependant passible du courroux du Conseil Constitutionnel : en effet, dans l'école publique, 300 à 400 enfants étaient précédemment concernés, désormais ce sont plus de 1400 élèves qui vont passer à une exposition très forte à la langue corse. Ce sont des annonces fortes, qu'il faut saluer, toutefois, il faudra accompagner ce chantier pour parvenir à des objectifs, et réussir à tenir ce défi avec une seule formation bilingue INstitut Supérieur du Professorat des Ecoles (INSPE) : ce chantier est lancé et sera mis en œuvre à partir du mois de septembre.

Jean-Pierre CLEMENTI était lui aussi présent lors de cette journée, notamment sur l'axe 5 « offrir, des formations adaptées pour une orientation et un parcours professionnel réussis », qui correspondait aux conclusions avec 3 axes :

1/orientation :

- ☞ valorisation des filières professionnelles,
- ☞ avec visibilité des filières et
- ☞ formation des acteurs, à l'orientation professionnelle ;

2-/carte des formations :

☞ développement des filières déportées (notamment pour les régions dont les offres sont moins importantes par ex : la Balagne..)

- ☞ flexibilité et suppression des filières peu porteuses afin de renforcer les autres,
- ☞ mise en place de parcours mixtes entre lycée professionnel et CFA (avec mutualisation des plateaux techniques et moyens) mise en place d'une conférence de coordination entre le Rectorat, la CdC et les CCI par le biais de conventionnement ;

3/ insertion professionnelle :

- ☞ amélioration du suivi des jeunes qui sont issus de ces formations,
- ☞ favoriser le lien entre l'école et l'entreprise (dispositif : Bureau des entreprises, qui aide à faire le lien).

La Présidente remercie Jean-Pierre CLEMENTI et Jean-Pierre LUCIANI, et ajoute que la formulation de Madame GROISON sur la filière professionnelle était maladroite, alors que dans le rapport sont évoquées la revalorisation et la mise en avant de ces filières comme étant intéressantes. Du point de vue local, cette concertation large et ce travail commun sont déjà mis en place dans de nombreuses problématiques évoquées.

Charles CASABIANCA a participé au GT Evaluation des politiques publiques, les 7 mars et 14 mai derniers, au sein de CESER De France, qui avait déjà élaboré 2 tomes :

- en 2016 (identification des enjeux et proposition d'un cadre méthodologique)
- et 2022 (nouvelles propositions à destination des Conseils régionaux et CESER de France).

Puis en 2025, CESER de France a souhaité s'engager vers un tome 3 pour donner une orientation plus opérationnelle à ce genre d'évaluation, sous un angle plus prospectif au regard des 2 tomes précédents. A ce stade, il a été décidé de donner une nouvelle impulsion à ce GT, visant à renforcer les missions et les rôles des CESER dans cette évaluation, en termes de méthode, il sera proposé de partir des premières préconisations (tome 1 & 2) pour recenser de nouvelles pratiques innovantes, et conduire à des propositions. Ce travail d'analyse doit mener à élaborer des propositions d'ordre réglementaire visant à renforcer significativement les missions et le rôle des CESER dans l'évaluation des politiques publiques. Il a été précisé qu'en Corse, il y avait déjà un Comité d'Evaluation des Politiques Publiques (CEPP) qui ne disposait que de très peu de moyens, et pour lequel il était difficile d'évaluer les politiques publiques, puisqu'il ne rend qu'à peu près 1 rapport par an.

La Présidente remercie Charles CASABIANCA et rappelle que le CEPP mis en place par l'Assemblée de Corse, ne se réunit que très peu souvent, elle suggère l'idée de relancer cette pratique afin de pouvoir réfléchir sur la question de la prospective.

François CASABIANCA a représenté le CESEC de Corse pour l'élaboration de l'avis du CESE « Permettre à tous de bénéficier d'une alimentation de qualité en quantité suffisante », avec la participation à 5 réunions en visioconférence pour l'élaboration de l'avis et l'ajustement des 16 préconisations, organisées en 4 blocs, qui sont émises par cet avis :

- 1-Politique interministérielle sur ces questions ;
- 2-Favoriser les régimes alimentaires équilibrés (avec 9 préconisations liées au nutri-score, aliments ultra-transformés, origine/qualité, soutien de filières...) ;
- 3-Précarité alimentaire (avec 2 propositions fortes : pérennité des dispositifs et l'organisation d'assises nationales déclinées par région) ;
- 4-Restauration collective (avec 2 préconisations, ouvrir marchés publics et soutien des filière locales).

Cet avis examiné le 22 avril dernier en présence de 123 votants a reçu 94 votes en sa faveur, 18 votes en défaveur et 11 abstentions, en notant que 13 des 18 votes en défaveur émanaient du monde de l'entreprise, qui ont estimé que les discours liés au nutri-score, aux produits transformés ne leur convenaient pas.

Pour conclure, il indique avoir effectué des propositions d'amendements qui ont été soutenues. Enfin, il estime que malgré les points de vue divergents de tous, le CESEC de Corse n'a pas à avoir de complexe tant en termes de débat d'idées, que sur la rédaction et des résultats finaux.

La Présidente remercie François CASABIANCA, et l'interroge sur son éventuelle présence à l'ODARC, lundi 16 juin prochain.

François CASABIANCA agréé cette proposition.

4/ Délibération accordant un mandat spécial à Madame la présidente du CESEC portant représentation du CESEC de Corse ;

La Présidente propose la mise au vote de la délibération qui lui accorde un mandat spécial pour représenter le CESEC de Corse à la table-ronde sur la pollution des plastiques en Méditerranée, qui reprendra le travail effectué de manière conjointe et collective avec l'ensemble des CESER de l'Arc-Méditerranéen.

La Présidente précise que cette réunion se déroulera le 7 juin prochain à Nice.

De plus, cette délibération autorise également :

- la représentation du CESEC de Corse, en juillet prochain à l'occasion de la réunion délocalisée de CESER de France à Blois ;
- et la participation entre septembre et décembre 2025, aux différentes assemblées générales de CESER de France.

Puis, **la Présidente** soumet la délibération au vote :

Votants : 50

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 50

La délibération est adoptée à l'unanimité et devient la contribution **2025-05**.

5/ Délibération portant approbation de la participation du CESEC de Corse à l'élaboration de l'avis du CESE national « pour un modèle de société soutenable, durable et inclusive à horizon 2050 » ;

La Présidente revient sur cette participation issue d'une approbation en réunion du Bureau, qui permettra de travailler sur la prospective au niveau de l'île mais aussi de contribuer à la réflexion au niveau national. Cette contribution devra être transmise d'ici octobre 2025, pour une restitution du rapport final au 1^{er} trimestre 2026.

Votants : 50

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 50

La délibération est adoptée à l'unanimité et devient la contribution **2025-04**.

Interruption 12h30 – 13h30.

**Départ de Jean-Pierre GIUDICELLI (Pouvoir à Pat O'BINE), le pouvoir de René LOTA tombe.
Départ de Cécile LIBERATORE-RUGGERI (Pouvoir à François CASABIANCA), le pouvoir de Magali CANNAC tombe ;
Départ de Frédéric BENETTI (Pouvoir à Michèle BIAGGI)*

6/ Examen des projets relatifs à la saisine de Monsieur le Président du Conseil Exécutif ;

4.1- Projet d'avis 2025-26 relatif au Calendrier scolaire de l'académie de Corse pour l'année scolaire 2025-2026 ;

Rapporteur Denis LUCIANI pour la commission « Education, formation & jeunesse ».

Monsieur le Rapporteur fait lecture du projet d'avis.

La Présidente remercie Denis LUCIANI pour sa présentation et donne la parole aux conseillers.

Aucune prise de parole n'étant sollicitée, **La Présidente** soumet le projet d'avis au vote :

Votants : 48

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 48

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité et devient l'avis 2025-26.

4.2- Projet d'avis 2025-27 relatif à la Participation de la Collectivité de Corse au nouveau projet de la Casa Marina à Galeria ;

Rapporteuse Pat O'BINE pour la commission « Education, formation & jeunesse »

Madame le Rapporteuse fait lecture du projet d'avis.

La Présidente remercie Pat O'BINE pour sa présentation, et donne la parole aux Conseillers.

Stefanu VENTURINI s'interroge sur la nature de l'aide apportée par la Collectivité de Corse, *via* l'Office de l'Environnement correspondant à la somme de 50 000 € (page 3), quant à savoir s'il s'agit d'une subvention ou d'une avance.

La Présidente confirme qu'il s'agit d'une subvention.

Puis, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote :

Votants : 48

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 48

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés et devient l'avis 2025-27.

4.3- Projet d'avis 2025-28 relatif à la Mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) : évolutions de la carte des formations relative aux métiers de la transition énergétique ;

Rapporteur Jean-Pierre CLEMENTI pour la commission « Education, formation, jeunesse ».
Monsieur le Rapporteur fait lecture du projet d'avis.

La Présidente remercie Jean-Pierre CLEMENTI pour sa présentation, et donne la parole aux Conseillers.

François CASABIANCA souhaiterait pour une question de forme, que le dernier paragraphe (ligne 119 à 122) soit rapporté au paragraphe inhérent à la transition écologique, afin que le passage précédent (ligne 114 à 118) constitue la conclusion de l'avis.

La Présidente corrobore cette proposition et propose qu'elle s'effectue sans amendement.

Gérôme BOUDA observe que les possibilités de financement ne sont pas évoquées, alors que sur la montée en compétence dans les filières hydrogène, la question des mobilités durables, ou de la rénovation énergétique, des fonds structurels européens sont dédiés à ces thèmes : ces leviers ont-ils été activés ? Il estime que la répartition claire de la stratégie de financement de ces fonds européens, n'est pas indiquée.

La Présidente concède que cela n'est pas précisé, hormis la somme dans sa globalité (1.7M€ du PTIC + FEDER + FSE), en escomptant que cela soit fait dans un second temps.

Marie-Josée SALVATORI complète le propos car c'est au regard des besoins et des disponibilités, que les différents fonds sont activés, pour un montant global, en l'espèce de 1.7M€.

Gérôme BOUDA objecte que lorsqu'on évoque le traité du Quirinal et de sa dimension méditerranéenne, autant y intégrer la dimension de financement transfrontalier méditerranéen directement dans cette section.

La Présidente estime très intéressant le principe d'une somme globale affectée par projet, car l'affectation par ligne serait difficile.

Jean-Pierre CLEMENTI pour sa part, considère que le rapport est plus explicite car la somme de 1.7M€ dont il est question, correspond au plan d'équipement ; il synthétise la requête de Gérôme BOUDA autour du fléchage des recettes.

Gérôme BOUDA aurait souhaité que soit expliquée la manière dont les finances du projet vont être alimentées avec en toile de fond, une intention de financement.

La Présidente rappelle qu'il s'agit ici de la 1^{ère} étape du projet qui définit les grandes lignes et les grandes orientations des formations qui seront ensuite précisées, et qui feront l'objet d'une instruction avec des critères qui affecteront ensuite des sommes, à ces opérations.

Hyacinthe CHOURY est surpris que ce rapport ne porte aucune mention relative à la transition vers l'hydrogène alors qu'il y a en Corse, une compétence particulière dans ce domaine, que l'ensemble des îles de Méditerranée se dote d'une production d'hydrogène massive et que sur le Continent aussi, des plans sont lancés. Aussi à l'occasion de ces formations sur les énergies renouvelables, il s'étonne qu'il n'y soit fait aucune mention alors que cela aurait pu être l'occasion de demander un volet sur la formation des personnels à la production d'hydrogène.

La Présidente confirme que sur les projets de formation visés, l'hydrogène ne figure pas ; en revanche, cela est visé dans l'ensemble du rapport.

Le rapporteur propose d'insérer une mention relative à cette remarque :

« Le CESECC est par ailleurs interpellé par l'urgence évoquée et la problématique de ces métiers nouveaux qui sont à mettre en place et la dichotomie entre les compétences et les besoins dans ces métiers, notamment en favorisant les formations liées à la production et l'utilisation de l'hydrogène. »

Denis LUCIANI revient sur la transition et le retrait du gaz, dont il a été question longuement lors de la commission, qui ne figure pas dans la carte des formations, car cela pourrait devenir problématique dans le futur, dans ses conséquences pour les ménages mais aussi sur la production énergétique de la Corse : ces difficultés de mise en place doivent être anticipées.

La Présidente constate que certains sujets relèvent d'un avis à prononcer sur lequel ces remarques seront pertinentes, aussi il serait plus efficace de le faire apparaître dès lors.

Denis LUCIANI souscrit à cette remarque.

La Présidente propose le 1er amendement déposé par Hyacinthe CHOURY :

Ligne 97 - *« notamment en favorisant les formations liées à la production et l'utilisation de l'hydrogène. »*

Votants : 48

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 48

L'amendement est adopté.

Puis **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote :

Votants : 48

NPAV : 0

Abstention : 1 (Gérôme BOUDA)

Contre : 0

Pour : 47

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés et devient l'avis 2025-28.

4.4- Projet d'avis 2025-29 relatif aux Projets scientifiques et culturels (PSC) des musées de Corse ;

Rapporteur Gérôme BOUDA pour la commission « Azzione culturale, audiovisuel et patrimoine ».

Monsieur le Rapporteur fait lecture du projet d'avis.

La Présidente remercie Gérôme BOUDA pour sa présentation et donne la parole aux Conseillers.

Denis LUCIANI absent lors de la commission, se dit surpris de certaines analyses, pour sa part il aurait souhaité voir agréger un musée de l'archéologie sous-marine, en raison du patrimoine commun très important avec la Sardaigne qui est aujourd'hui partagé entre le Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines (DRASSM) de Marseille et l'Italie. En effet, le nombre d'épaves -de dimension mondiale- est très important autour de la Corse et de la Sardaigne car les bouches de Bonifacio étaient historiquement un lieu de naufrage : la mise en commun de ce musée serait très intéressante, car cela constitue une richesse pour l'île.

Christian NOVELLA relate le propos de la Conseillère exécutive, qui a évoqué un projet de musée de la Mer, comme une déclinaison d'un musée du Vivant.

La Présidente juge utile de compléter cette référence au projet du musée du Vivant, qui prendrait en compte pour une meilleure complétude du parcours muséal, l'archéologie sous-marine pour démontrer que l'idée d'un musée de la Mer était en projet.

Gérôme BOUDA estime intéressant d'affirmer une dimension culturelle du rapport de la Corse à la Mer depuis les temps anciens, qui pourrait toutefois, poser problème pour d'autres musées qui ont une partie de leur collection issue de leur patrimoine maritime, mais cela permettrait de poser le curseur très important de la thalassocratie corse, non sans intérêt.

Hyacinthe CHOURY remarque qu'à la ligne 98, il est prévu une traduction en langue corse pour « certains parcours muséographiques », or il s'interroge sur la mention « certains » car les traductions en corse sont trop peu nombreuses, pour retrouver la portée symbolique et l'intelligence de la langue.

Jean-Pierre GODINAT précise que la conseillère exécutive a évoqué le musée de la mer en opposition au projet de création du musée du vivant en arguant, « qu'elle aimerait aussi un musée de la mer, mais qu'il n'était pas possible de tout faire. »

Denis LUCIANI ne veut pas mettre les projets en opposition, mais simplement faire des propositions car le patrimoine d'archéologie sous-marine est considérable et doit être mentionné sur ce document.

Bernard FILIPPI propose pour sa part, un musée d'art contemporain.

La Présidente indique que le FRAC, espace de valorisation de l'art contemporain à Corte, a déjà du mal à trouver ses locaux pour pouvoir exposer ses réserves, certes cela pourrait être évoqué, toutefois, il conviendrait de lister de façon exhaustive, ce qu'il manque dans les lieux d'exposition. Or cela excède le propos du rapport alors qu'en revanche il s'agit de rendre plus cohérent les parcours muséaux des 5 musées qui existent en Corse.

Fabrice OGLIASTRO souhaiterait que le paragraphe -à partir de la ligne 135- soit davantage explicite notamment la critique sans qu'elle soit forcément négative concernant la manière univoque de traiter les sujets.

La Présidente indique que cela est clair, car comme dans tout discours ou parcours muséal, plusieurs interprétations sont possibles, c'est, en général l'intérêt de pouvoir permettre au spectateur d'avoir un avis critique et d'être confronté à différentes visions afin d'éviter des discours dominants et ainsi démontrer la pluralité de l'approche.

Fabrice OGLIASTRO entend l'approche générale à adopter cependant, selon lui il juge que des constats ont dû être effectués qui relevaient des défauts de prise en compte de cette pluralité.

La Présidente considère qu'il s'agit plutôt d'une recommandation, d'une manière d'envisager justement la façon dont on écrit l'histoire et les récits patrimoniaux et muséaux, même s'il est vrai que parfois certaines appréciations, certaines approches qui sont univoques, ne restituent pas la complexité des sujets.

Gérôme BOUDA souligne que dès lors que des musées abritent du patrimoine immatériel, de la mémoire, de la pratique avec une tradition de l'oralité, la question était de savoir comment

permettre à l'avis du CESEC de proposer une vision, non plus horizontale -comme cela a pu l'être dans le passé- et d'admettre un petit doute sur la vérité du scientifique du moment, la vérité historique du moment, la vérité archéologique du moment, ou la vérité de la mémoire humaine du moment, n'est pas forcément celle de demain. Par conséquent, il a été décidé de poser cette notion de doute à l'écrit.

La Présidente interroge Fabrice OGLIASTRO sur sa satisfaction au regard de la réponse obtenue car il a envisagé cette remarque d'un point de vue critique alors qu'il s'agit d'une recommandation, pour éviter que cette critique puisse être faite, pour la pluralité des discours, lorsque parfois il peut y avoir des points de vue contradictoires.

La Présidente propose une rédaction différente avec l'emploi du conditionnel, qui permet de montrer que cela n'est pas une critique vérifiée, en ces termes :

« Le CESECC suggère qu'une vigilance puisse, par ailleurs, être portée sur la manière dont les musées insulaires pourraient véhiculer certains récits univoques ».

La Présidente propose le 1er amendement déposé par Denis LUCIANI :

Ligne 116 - *Le CESECC estime que, pour que le parcours muséal global soit plus complet, il serait opportun de créer un musée du « Vivant » consacré à l'environnement et à biodiversité, tant terrestre que marine, complété par un musée de l'archéologie sous-marine, constitutifs également de l'identité insulaire.*

Votants : 47

NPAV : 1 (Cécile LIBERATORE-RUGGERI)

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 46

L'amendement est adopté.

La Présidente propose le 2ème amendement déposé par Bernard FILIPPI :

Ligne 130 – *« de même qu'il invite à mener une réflexion pour un musée de l'art contemporain ».*

Votants : 47

NPAV : 1 (Cécile LIBERATORE-RUGGERI)

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 46

L'amendement est adopté.

Puis, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote :

Votants : 47

NPAV : 1 (Cécile LIBERATORE-RUGGERI)

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 46

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés et devient l'avis 2025-29.

4.5- Projet d'avis 2025-30 relatif à l'évolution du Guide des aides au tourisme 2022-2027 ;
Rapporteur François CASABIANCA pour la commission « Développement économique, tourisme, affaires sociales, emploi et prospective ».

Monsieur le Rapporteur fait lecture du projet d'avis.

La Présidente remercie François CASABIANCA pour sa présentation, et avant de donner la parole aux Conseillers, souhaite porter à la connaissance de l'Assemblée les raisons pour lesquelles

la réunion prévue avec la Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse (ATC) n'a pu se tenir. En effet, Angèle BASTIANI voulait présenter les grandes orientations de la stratégie globale du développement touristique en Corse ainsi que les incidences que cela pourrait avoir sur le règlement des aides. De plus, à cette occasion, une présentation de la Maison de la Corse à Rome était également envisagée ; cependant cette réunion de concertation, aura probablement lieu d'ici l'été.

Christian NOVELLA observe que cet avis est plutôt de bonne facture, dans la mesure où le rôle de l'ATC qui est la promotion et le développement du tourisme, est avéré et assorti d'un guide des aides ; or en réalité, il semblerait que l'ATC fonctionne seul, à côté de l'Office de l'Environnement ou d'autres offices, sans relation entre les différents acteurs. Par conséquent, il -au nom de son association U Levante- se questionne sur le fonctionnement de l'ATC, qui continue à faire la promotion du tourisme sans tenir compte des réalités environnementales (ex : cyclisme dans le cap Corse ou même dans le Niolu, où cela se fait sans encadrement et sans régulation). Aussi, il déclare s'abstenir sur le vote de ce rapport.

La Présidente souligne que la manière dont a été rédigé le rapport peut prêter à confusion, car dès l'incipit, il y a un rappel d'une politique générale sur le tourisme, alors que le rapport porte sur des modifications marginales du règlement des aides -que la commission a salué- avec deux mesures nouvelles, qui sont plutôt positives. De surcroît la Conseillère exécutive, a mis en exergue sa volonté d'une concertation très large avec l'ensemble des acteurs -pas seulement des professionnels du tourisme- avec une démarche vis-à-vis des autres agences et offices, comme cela a été annoncé : en définitive, il s'agit d'un début de processus sur la conception du tourisme, le développement mais aussi une traduction dans le Règlement des Aides qui ne devra pas être déconnectée d'une vision globale du tourisme pensée avec l'ensemble des acteurs du territoire. Enfin, l'avis reprend bien l'ensemble des remarques effectuées lors de la commission et ne se prononce que sur ce qui a été fait dans les modifications du règlement des aides ainsi que sur les amendements et les deux mesures nouvelles.

Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI s'interroge quant à l'avis favorable assorti des réserves, car elle doute que ces observations soient lues par les conseillers à l'Assemblée de Corse, qu'ils s'appuient dessus pour étayer leurs réflexions, et qu'ils vérifient toutes les réserves émises. Pour sa part, elle ne le croit pas ; à ce titre, elle souhaite revenir sur les grandes lignes discutées en commission :

- D'abord, sur la conditionnalité des aides, et notamment celles, destinées à certains employeurs, qui vont passer certains salariés de CDD en CDI, ces derniers ayant bénéficié de plus de 6 mois de contrat : à titre d'exemple, elle rappelle ce qui a été fait en commission paritaire HCR qui avait démontré la difficulté d'obtenir des CDI en Corse, alors que les contrats de travail qui ont cours, sont faits à 50% ou à temps partiel avec la différence de la main à la main.

Aussi, elle s'interroge sur la manière de transformer un CDD en CDI, sans condition, sans vérification et compte tenu que beaucoup ne pourront l'être puisqu'ils se trouveront en position de temps partiel. Et de façon subséquente, sollicite un moyen de faire lire l'avis aux Conseillers à l'Assemblée de Corse, afin qu'ils s'appuient dessus.

La Présidente observe que cette préoccupation est commune à l'ensemble des avis, en effet on peut imaginer que les propositions soient lues mais cela est d'ordre général. Dans le cas d'espèce, elle précise d'une part que les réserves sont bien explicitées et d'autre part que l'avis porte sur les modifications du règlement des aides et l'ajout des 2 mesures nouvelles.

Christian NOVELLA suggère que l'avis favorable porte sur l'évolution du guide des aides au tourisme, et non sur le rapport relatif au guide des aides.

La Présidente fait un parallèle avec le rapport relatif à la PPE, car ces rapports rappellent de manière globale une vision politique pour ensuite rentrer dans l'objet du rapport de façon plus précise. Cependant la Présidente de l'ATC a mentionné le caractère transitoire de ces mesures avec un processus de réflexion et de travail conjoint, concerté et collectif à venir, pour redéfinir la feuille de route – et c'est l'objet de la demande de rencontre de la Présidente BASTIANI- avec à la suite une refondation du règlement des aides.

Denis LUCIANI se déclare favorable au rapport, car la politique globale viendra dans un deuxième temps : ce rapport est une avancée importante avec des réserves qui ont été émises. Enfin, il invite chacun qui se pose la question de la lecture des avis, à assister aux séances de l'Assemblée de Corse où l'avis du CESECC est systématiquement lu avant l'ouverture des débats.

Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI observe que l'actualité va malheureusement dans le sens contraire de cet avis et cite la ligne 237, « *le respect du PADDUC, du code de l'environnement, du code de l'urbanisme, du code du travail doivent être des préalables indispensables* » alors que la ville de Porto-Vecchio requiert la révision du PADDUC en raison du manque de permis de construire, du manque de touristes alors que ce sont les hôteliers qui vont bénéficier de ces aides : cela pose question.

François CASABIANCA estime que le tourisme qui se développe aujourd'hui en Corse, n'est pas un tourisme durable et qu'il convient de souhaiter qu'il le devienne et c'est le sens de cet avis. De plus, certains amendements vont dans la bonne direction mais ne vont pas assez loin, en outre, il est aussi affirmé qu'une réflexion d'ensemble doit être de rigueur, alors que la Collectivité doit exercer une pression cohérente sur cette activité importante, qui si elle n'est pas régulée pourrait avoir des conséquences catastrophiques sur la Corse : cet avis pose ces principes de façon claire.

Jean BRIGNOLE revient sur les propos tenus en commission, car le rapport émet un avis favorable or, la mesure des 6 à 12 mois qui est évoquée, correspond à, à peu près 5000€/an pendant 3 ans et il y a actuellement 10 demandes, en imaginant qu'il y ait une centaine de demandes, cela s'élèverait à 1.5M€ pour 3 ans, pour parvenir, à l'issue, à un échec cuisant. En effet, qui pourrait imaginer que 6 mois de salaire pourrait être compensé par 5000 € sauf à être dans une république bananière qui ne rémunérerait pas correctement ses salariés : cette somme de 5000 € concernerait les salariés qui sont à 10 mois, pour les faire passer à 12 mois. En réalité, après explication par la Conseillère exécutive, il semblerait que cette mesure des 6 mois ait été pensée en compensation du CDI saisonnier qui n'avait pu se concrétiser en raison du coût trop élevé. Par ailleurs, l'ATC va vers des structures privées mais aussi publiques, par exemple des offices de tourisme intercommunaux, qui peuvent se situer en opposition -ou non- avec la stratégie globale de réflexion de l'ATC, il s'agit ici d'une ambiguïté car malgré la volonté d'une réflexion globale, des fonds sont octroyés à des structures publiques qui feront en fonction des intérêts de leur microrégion. Aujourd'hui, des corporatismes se mettent en place selon lesquels, certains seraient opposés au tourisme, seulement il est nécessaire de prendre des véritables mesures : en définitive, si cette mesure des 6 mois se démocratise -à ce titre, la durée de 6 mois a été questionnée sans pour autant obtenir de réponse- de l'argent public va être injecté pour des effets d'aubaine.

La Présidente recentre toutefois le sujet sur le contenu du rapport et l'objet sur lequel le Conseil doit se prononcer car la question du CDI et du CDD existait déjà dans le rapport précédent et n'a pas été modifiée dans ce rapport.

Marie-Josée SALVATORI a interrogé la Présidente de l'ATC quant à savoir si ce dispositif relevait du CDI saisonnier et il a été répondu par la négative ; en outre, les raisons pour lesquelles le CDI saisonnier n'avait pu aboutir, ont été exposées : d'abord, il n'y avait pas suffisamment d'entreprises (50) avec en sus un manque de financement en raison de la période haute et la période basse où l'Etat ne subventionnait que la période basse et les entreprises corses à leur charge, la

période haute. Alors, même si ce dispositif est imparfait, il a le mérite d'exister pour des personnes en rupture sociale complète qui pourront bénéficier des avantages d'un contrat CDI.

La Présidente de l'ATC a indiqué que peu de personnes ne seront concernées par cette mesure, cependant le peu de personnes concerné bénéficiera, pour 3 ans d'une certaine stabilité pour avancer socialement ; étant entendu, nonobstant, qu'il reste à charge de tous de continuer à soutenir l'idée de l'employabilité sur l'année complète.

Gérôme BOUDA s'interroge (ligne 305) sur le projet d'installations des coffres de grande plaisance tout autour de l'île, et la mention « avec satisfaction » car pourquoi se satisfaire que ces installations se situent en dehors de réserves naturelles, alors que cela semble normal et basique.

La Présidente considère qu'il s'agissait d'une demande du Conseil, aussi elle estime pertinent de mentionner la satisfaction d'avoir été entendu.

Aucune autre prise de parole n'est sollicitée, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote :

Votants : 48

NPAV : 8 (*Véronique ACKER CESARI, Anthony BARTOLI, Pasquale BRASSET, Jean BRIGNOLE, Patrick CLEMENCEAU-FIESCHI, Jean-Pierre CLEMENTI, Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI, Laura NOBILI*)

Abstention : 5 (*Antoine BATTESTINI, Gérôme BOUDA, Jean-Pierre GODINAT, Christian NOVELLA, Pierre-Jean RUBINI*)

Contre : 0

Pour : 35

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés et devient l'avis 2025-30.

Jean BRIGNOLE souhaite pour sa part, revenir sur le rapport sur le projet de loi sur la Chambre de Commerce et d'Industrie transmis la veille, pour information : il estime cela inquiétant, car au regard du nombre d'amendements et des modifications de fond sollicitées par la Collectivité de Corse notamment sur la structure de l'établissement après qu'un EPIC ait été présenté, alors que finalement il s'agira d'un EPCI qui est en réalité un EPA avec un Comité Social Territorial (CST) et non un Comité Social Economique (CSE). Aujourd'hui il aurait été utile voire nécessaire, que ce rapport nous parvienne avant, alors qu'un vote à l'unanimité a eu lieu sur un EPIC, et que ce document qui parvient tardivement va enclencher pour des centaines de personnes un devenir professionnel ou pas, avec en toile de fond, la menace de l'appel d'offres auquel on peut ne pas échapper, ce qui générerait une situation sociale dramatique.

La Présidente souscrit à ce propos et juge la réception tardive de ce rapport transmis pour information, préjudiciable induisant que le Conseil n'ait pu se prononcer ni évoquer diverses inquiétudes. Nonobstant le circuit législatif, indique que ce projet -parvenu au Sénat le 30 avril- a été examiné le 09 mai dernier, aussi en réalité, nous sommes toujours dans le processus législatif et l'Assemblée de Corse et le Conseil Exécutif ont prévu par anticipation, de rédiger une délibération qui met en avant les inquiétudes que vous venez d'exposer.

La Présidente propose la tenue d'une réunion avec une contribution à l'issue *a posteriori* qui pourrait venir informer les débats de l'Assemblée de Corse les jours prochains. De surcroît, la Présidente assure que les alertes restituées par les syndicats ont été prises en compte par le Conseil Exécutif et la Préfecture de Région.

Jean BRIGNOLE confirme que les modifications et propositions vont dans le bon sens, et ne sont que la conclusion d'une navette avec la présidence, néanmoins ce sont les syndicats qui ont participé aux discussions, alors que le CESECC n'a pas participé. Les différentes annonces d'abord

d'EPCI, alors que tout le monde pensait EPIC, CST (pour les collectivités locales) et CSE ont mené à différentes interrogations car un CST est un organe purement consultatif, et qui n'a absolument pas la même valeur qu'un avis de CSE.

La Présidente réitère sa demande quant à une éventuelle contribution de la commission même si les alertes indiquées figurent bien au rapport de l'Assemblée de Corse.

Jean BRIGNOLE s'insurge sur la forme car en effet, les propositions effectuées vont dans le bon sens : dès l'arrivée du rapport au séant le 30 avril, le danger était décelable, et à ce moment-là une commission aurait dû se réunir.

La Présidente confirme que ce sont toujours les mêmes questions des délais qui posent problèmes, aussi puisque les discussions vont dans le bon sens, elle considère que le Conseil attendra le retour de la délibération de l'Assemblée de Corse.

7/ Plaidoyer pour une reconnaissance de l'agriculture méditerranéenne dans la PAC » proposé par le réseau des CES de l'Arc-méditerranéen ;

La Présidente indique que le CESEC de Corse participe à l'Arc Méditerranéen avec notamment la charte signée à Valence sur les pollutions plastiques en Méditerranée et la nécessité de mettre en place un plan de lutte contre ces pollutions, qui a été poursuivi par ce travail autour de l'Agriculture, mené au sein du CESEC de Corse par André ANGELETTI et Christian NOVELLA, et qui a permis de faire un plaidoyer pour une reconnaissance de l'agriculture méditerranéenne dans la PAC, qui est un avis partagé par l'ensemble des CES de Méditerranée (îles d'Espagne, PACA, Occitanie et Corse) et remet en place un certain nombre d'enjeux.

Christian NOVELLA initie sa présentation par la saisine du CESER Occitanie sur l'Eau et l'Agriculture en Méditerranée, qui s'est très vite transformée en plaidoyer pour une reconnaissance de l'agriculture méditerranéenne dans la PAC, où il était le seul représentant de l'environnement ce qui a constitué un élément intéressant. Parmi les présents, l'Andalousie, communauté de Valence, Catalogne, Baléares, Occitanie, PACA et la Corse. Les spécificités de chaque territoire ont été mises en évidence et la Corse ne pouvait être comparée qu'aux Baléares en termes de tourisme et de production. Au terme des 4 réunions qui se sont déroulées en visioconférence, ont été mis en exergue différents problèmes de compréhension :

- exploitation vertueuse dans les Baléares : on entend respectueuse de l'environnement et dans la MURCIE, il est fait référence à celles qui tendent à être des puits Carbone ;
- le pastoralisme qui n'est pas conçu de la même façon en Corse et ailleurs.

Pour leur part, ils ont mis en avant, ce qui pouvait être présenté en Europe, comme un plaidoyer pour la reconnaissance d'un axe transméditerranéen en agriculture avec ses spécificités par le biais du changement climatique. Du reste, il s'étonne que malgré la présence d'agriculteurs, il n'ait jamais été question de plan climat alors qu'il en existe un en France, ainsi qu'un plan Climat-Méditerranée-Agriculture avec des financements pour l'Eau, les milieux de résilience...En définitive, à l'étranger, l'organisation semble meilleure, alors que l'organisation de la France est trop sectorielle. Quelques points communs ont été trouvés notamment :

- D'abord renforcer la compétitivité des exploitations méditerranéennes, avec un besoin de financement mais surtout la nécessité d'avoir des projets ;
- Changement climatique ;
- Désertification ;
- Relève générationnelle.

Il a **été agréablement surpris** que soit mise en avant la reconnaissance de l'accompagnement des exploitations agricoles qui adoptent des pratiques agricoles capables de générer des absorptions

nettes de Carbone et respectueuses de l'environnement, parce qu'il y a beaucoup de régions en avance dans ce secteur avec une PAC qui encourage ces actions.

Il a été proposé la mise en place d'instances consultatives entre les régions méditerranéennes avec l'exemple de ce qui se fait au niveau de la façade de la Méditerranée, où une organisation fait des propositions, échange des outils, avec un *continuum* : soit un véritable axe méditerranéen sur l'Agriculture, peut-être avec les Chambres d'Agriculture, et que le CESECC et les CESER pourraient lier ces différents secteurs pour une symbiose.

S'agissant des fonds, il a été demandé pour la Corse, la création d'un conseil scientifique avec des spécialistes de l'Agriculture et du climat.

Concernant la gestion durable, et la promotion d'une pratique agroécologique, la Corse est en avance, compte tenu qu'après renseignements auprès de l'ODARC, de nombreuses aides existent, sans contrôle efficace ni évaluation.

Sur la ressource en eau : il a été demandé une Banque de l'Eau ou une Agence de l'Eau territoriale, pas seulement pour l'eau agricole mais pour l'eau en général, sauf pour l'eau dessalée, qui va tout de même à l'encontre de ce qui est dit pour l'environnement, cependant certaines régions ne peuvent faire autrement.

En conclusion, l'agriculture méditerranéenne se trouve à un carrefour critique avec de nombreux défis, toutefois une stratégie assortie d'une volonté politique pourrait assurer un avenir durable et résilient à cette région. Aussi, il faut appeler les décideurs politiques à adopter ces propositions, pour soutenir l'agriculture qui est non seulement essentielle à l'économie mais aussi, au patrimoine culture et environnemental. D'autant, qu'il existe des plans territoriaux ou des plans d'agriculture partout alors qu'en Corse, il n'y en a pas : dès lors, il convient de structurer et définir l'agriculture souhaitée pour le territoire.

La Présidente remercie Christian NOVELLA pour sa participation au sein de ces réunions, qui donnent suite au travail collectif mené dans le cadre de l'Arc-Méditerranéen constitue une position de principe qui réunit l'ensemble des points qui sont communs à toutes ces régions, comme la reconnaissance des spécificités méditerranéennes dans la PAC, pour trouver des solutions communes : il est important de poursuivre le travail entamé et probablement comme cela avait été évoqué, élargir à d'autres régions, comme le Nord de l'Italie, la Sardaigne et le Nord de l'Afrique pour une vision globale.

François CASABIANCA tient pour sa part, à apporter quelques bémols à cette convergence qu'il qualifie de « prétendue », car les objectifs de certaines régions comme LA MURCIE ou VALENCE ne correspondent pas aux orientations du territoire. Aussi, présupposer en raison d'une zone commune, que nous pourrions partager de façon mécanique des intérêts et des objectifs serait rapide. Après lecture, certaines préoccupations pour des effets de lobbying sont mis à jour ; pour sa part, il estime :

- 1- La commission Agriculture doit se saisir de ce sujet pour pouvoir analyser ce qui est commun avec les orientations véritables du territoire ;
- 2- L'Arc-Méditerranéen est déséquilibré, il tend trop côté Espagne et Sud de la France et ne comprend pas les régions naturelles de coopération, les territoires de l'ancien INTERREG - aujourd'hui MARRITIMO- : il serait intéressant et opportun que la Collectivité de Corse fasse un bilan sur les projets MARRITIMO d'une façon générale, et en particulier ceux qui concernent l'Agriculture notamment sur ce qui s'échange, qui pourrait permettre un rééquilibrage de cet Arc et qui pourrait peut-être même conférer un statut pivot à la Corse, entre ce qui existe aujourd'hui qui est bancal et ce qui pourrait être complété ;
- 3- Sur les questions de politiques agricoles dans le but que la PAC prenne mieux en considération les caractéristiques supposées et communes de l'agriculture méditerranéenne, l'ODARC dispose de la capacité d'action sur le 2^{ème} pilier et pour l'heure pas encore du 1^{er} pilier, cependant au regard de cette hypothèse, que pourrait faire l'ODARC s'il devait disposer de ce 1^{er} pilier et cela est directement en ligne avec les préoccupations de ce plaidoyer : le CESECC pourrait à travers sa commission Agriculture, être force de proposition.

La Présidente agréee ce propos et rappelle la requête d'André ANGELETTI, qui souhaitait que la commission Agriculture initie une réflexion sur cette question du développement de l'agriculture en Corse, et de la PAC en particulier. De surcroît, ce plaidoyer démontre -certes, de manière imparfaite- les points communs entre ces régions même si elles sont très diverses, avec des problématiques communes et des propositions qui pourraient être adaptées en fonction des régions. Enfin, l'Arc-Méditerranéen -qui est un demi-cercle- dont la composition liée au fait que l'initiative part de l'Euro-Méditerranée composée de l'Occitanie et des CES d'Espagne, posait problème pour l'élargissement, car il n'y a pas d'organisation similaire en Italie et dans les pays du Maghreb.

8/ Questions diverses

La Présidente rappelle :

- La transmission du compte-rendu du séminaire socio-économique, et la réflexion qui doit suivre sur les éventuelles suites, compte tenu que le préfet de région va organiser une réunion du comité socio-économique jeudi 5 juin prochain à 16h avec la présentation d'un travail autour des secteurs du BTP et de l'hôtellerie-restauration, qui sont les deux questions qui ont été désignées lors de la 1^{ère} réunion, pour être approfondies ;
- Ainsi que la transmission du compte-rendu du séminaire sur le Tourisme, pour lequel il conviendra également de réfléchir sur la suite à donner, il avait été envisagé d'organiser à la rentrée de septembre, un colloque qui verrait l'intervention de spécialistes ;
- De plus, avant l'été, une réunion avec la Fondation de l'Université de Corse devrait se tenir afin de présenter les travaux d'une post-doctorante, en matière d'entreprises et la mise en place du RSE et à ce titre, le Conseil devra aussi se déterminer sur un sujet commun à mettre en œuvre avec la Fondation pour la rentrée
- Enfin, elle a participé au comité de pilotage de restitution de l'étude menée sur la politique publique de la Culture depuis le transfert en 2002, proposée par le bureau d'études Emergences, qui est une synthèse extrêmement succincte du rapport complet rendu en septembre dernier. Cette synthèse sera transmise aux Conseillers mais la Présidente assure avoir sollicité la Conseillère exécutive, afin d'être rendue destinataire de la version complète car la synthèse rend difficile une appréciation objective de ce document.
Pour sa part, au regard de son expérience dans le domaine de la Culture, ce document sous la forme d'un power-point n'ouvre pas que peu de perspectives nouvelles, aussi au cours de la réunion, elle a indiqué que de nombreuses notes et propositions, avaient précédemment été effectuées autour notamment, du rapport « Uperata Culterali », qui reprend certains points soulevés par le Bureau d'études : la Présidente a sollicité l'organisation d'une réunion à partir de ce travail et de ce que la Collectivité de Corse, la Conseillère exécutive et ses services pourront proposer afin qu'un travail en amont soit effectué.

Jean-Pierre LUCIANI porte à la connaissance des Conseillers, que la motion déposée en décembre 2024, relative à la demande de contractualisation de l'association Scola Corsa, qui œuvre pour l'enseignement immersif avec une dispositif à haute exposition, a enfin, été suivie de la contractualisation -qui se fait d'ordinaire au terme de 5 ans- de façon anticipée. Depuis la négociation avec le ministère de l'Education nationale initiée en janvier 2025, cela a abouti avec la contractualisation de 2 postes. A titre d'exemple, la Corse n'est pas seule région à forte identité linguistique où l'enseignement immersif se fait, comme en Alsace, en Occitanie, en Bretagne où la structure ESKOLIM avec laquelle la Corse travaille de façon étroite, a obtenu 11 postes et la Corse a donc obtenu ses 2 postes contractualisés avec l'Etat.

Denis LUCIANI félicite le parcours de Scola Corsa, il espère que cela se poursuive par sa sécurisation juridique pour l'enseignement immersif par la suite. Nonobstant il souhaite s'exprimer sur le climat actuel qui est pesant et qui mérite que tous soient vigilants et notamment l'ensemble des évènements qui se déroule actuellement. Enfin, il souhaite rappeler la situation de la jeune enseignante Rose-Marie ALBERTINI, pour laquelle l'Associu di i Parenti Corsi est intervenue, en espérant que sa situation puisse trouver une issue positive.

La Présidente remercie l'ensemble des Conseillers encore présents pour leur attention, leur participation, leur engagement dans les débats, en effet elle note que les rangs de l'Assemblée se sont dégarnis, et ajoute qu'au gré d'une réunion mensuelle, il serait souhaitable que même si la réunion est un peu longue, l'ensemble des Conseillers reste jusqu'au terme de la réunion. Enfin, elle souligne la qualité du travail de tous : Conseillers, équipe administrative ainsi que Christophe, le technicien d'ATACC, avant de clore les débats et lever la séance à 15h50.

ANNEXES : RECUEIL DES AMENDEMENTS

Projet d'avis 2025-28

Projet d'avis 2025-29

1
2 **PRUGETTU D'AVISU CESEC 2025-28¹**
3 **PROJET AVIS CESEC 2025-28**

4
5 *Rilativu à a*
6 *Relatif à la*

7
8 **Messa in opera di a Programmazione Plurianninca di l'Energia (PPE) :**
9 **evuluzione di a carta di e furmazione relative à i mistieri di a transizione**
10 **energetica²**

11
12 *Mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) :*
13 *évolutions de la carte des formations relative aux métiers de la transition*
14 *énergétique*

15
16 **Vu** le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L.
17 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

18 **Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L.**
19 **4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;**

20
21 **Vistu** a lettera di presentazione di u 9 di maghju di u 2025 di u Sgiò Presidente di u
22 Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Social, di
23 l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à a **Messa in opera di a Programmazione**
24 **Plurianninca di l'Energia (PPE) : evuluzione di a carta di e furmazione relative à i**
25 **mistieri di a transizione energetica ;**

26
27 **Vu** la lettre de saisine du 09 mai 2025 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de
28 Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur la
29 **Mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) : évolutions de la carte**
30 **des formations relative aux métiers de la transition énergétique ;**

31
32 **Après avoir entendu,** Julien PAOLINI, Conseiller exécutif en charge de l'aménagement
33 du territoire, de l'énergie, du logement, des bois et forêts, Président de l'AUE ;

34

¹ Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Votants : 48

Abstention : 1 (Gérôme bouda)

² Rapport AC 2025/E2/130

35 **À nant'à u raportu di Jean-Pierre CLEMENTI, per a cummissione educazione,**
36 **furmazione, giuventù, addunita marcuri u 14 di maghju di u 2025 ;**

37 *Sur rapport de Jean-Pierre CLEMENTI, pour la commission éducation, formation, jeunesse, réunie*
38 *le mercredi 14 mai 2025 ;*

39

40 **Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,**
41 **Réuni en séance plénière le 20 mai 2025, à Ajaccio**
42 **Prononce l'avis suivant**

43

44 ***U Cunsigliu Ecconomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica***
45 ***Adunitu in seduta pienaria u 20 di maghju di u 2025, in Aiacciu***
46 ***Prununzia l'avisu chì seguita***

47

48 La Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) est issue de la loi de
49 transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015. Elle vise,
50 par le moyen de la trajectoire fixée dans le cadre du Schéma Régional
51 Climat Air Energie, à atteindre l'autonomie énergétique en Corse à
52 l'horizon 2050.

53

54 Lors de sa révision en mars 2023, la PPE a été pensée comme le moteur
55 d'une relance économique axée autour des métiers en lien avec la transition
56 énergétique. En effet, une étude a montré que cette future PPE nécessiterait
57 un investissement d'environ 4,5 milliards d'euros et mobiliserait plus de
58 3000 emplois sur le territoire dans les secteurs en lien avec la maîtrise de la
59 demande en énergie et le développement des énergies renouvelables.

60

61 Afin d'être en mesure de répondre aux futurs besoins du marché du travail
62 insulaire dans ces domaines précis, il est apparu indispensable de faire
63 évoluer l'offre de formation. En effet, cette même analyse fait ressortir que le
64 nombre d'offres d'emplois en lien avec la transition énergétique est
65 largement supérieure à la demande. Des métiers en tension pour lesquels
66 cette dernière ne fera que s'accroître si rien n'est fait au niveau de l'offre de
67 formation.

68

69 Aussi, un travail d'analyse effectué en partenariat avec l'ensemble des
70 parties prenantes, a permis de constater que :

71 - De nombreuses formations sont déjà dispensées sur le territoire et
72 couvrent qualitativement une grande partie des besoins. En, revanche,
73 le taux d'inscriptions est assez faible ;

- 74 - Il est nécessaire de communiquer afin de renforcer, à tous les niveaux
75 de la formation, l'intérêt pour les métiers de la transition énergétique ;
76 - L'offre de formation relative aux métiers à forte valeur stratégique
77 mais à besoins quantitatifs limités reste peu développée et est à
78 renforcer.

79
80 C'est pourquoi, une nouvelle offre de formation propose un ensemble de
81 diplômes et certifications visant à répondre aux besoins du marché du travail
82 dans le domaine de la transition énergétique.

83 Par ailleurs, il sera nécessaire d'envisager la remise à niveau ou la
84 construction de différents plateaux techniques. Le coût de ces opérations est
85 estimé à 1,7 millions d'euros dont une partie relève de financements PTIC et
86 FEDER.

87 **Le CESECC tient** à remercier le conseiller exécutif pour sa présentation et
88 ses explications.

89 **Le CESECC estime** que l'offre de formation proposée en lien avec la
90 programmation énergétique est diversifiée et intéressante.

91 Toutefois, **il s'interroge** sur la déclinaison concrète du plan de formation en
92 lien avec les orientations stratégiques et sur les filières qui vont être
93 développées.

94

95 **Le CESECC est** par ailleurs **interpellé** par l'urgence évoquée et la
96 problématique de ces métiers nouveaux qui sont à mettre en place et la
97 dichotomie entre les compétences et les besoins dans ces métiers,
98 notamment les formations liées à la production et l'utilisation de
99 l'hydrogène.

100 A ce sujet, **il insiste** sur l'importance de communiquer sur ces secteurs pour
101 tenter de donner de l'appétence pour ces métiers et mener à bien la
102 réalisation du projet et faire en sorte que la Corse soit un territoire en pointe
103 sur les énergies renouvelables.

104 Compte tenu de l'évolution à laquelle ces métiers sont soumis, **le CESECC**
105 **s'étonne** que les besoins en formation continue des opérateurs actuellement
106 en activité n'apparaissent pas dans ce plan de formation.

107 Certaines formations, en lien avec les besoins exprimés vont demander
108 plusieurs années, aussi, **le CESECC s'interroge**, d'une part sur la
109 disponibilité à court terme des personnes formées pour répondre aux besoins
110 et d'autre part sur la pérennité des besoins. A cet égard, **il estime** préférable
111 de raisonner sur du moyen terme pour intégrer les personnels formés aux
112 activités liées aux besoins et ainsi éviter l'importation de main d'œuvre
113 extérieure.

114 **Le CESECC estime** que la transition écologique mérite un traitement
115 équivalent. **Il suggère** donc qu'elle fasse l'objet d'un travail mettant en
116 œuvre la même méthodologie.

117 Compte tenu de l'importance de leur rôle écosystémique, **le CESECC**
118 **évoque** la nécessité de mettre en place des formations en lien avec tout ce
119 qui relève de l'écologie et de la biologie des écosystèmes terrestres et marins,
120 aspects absents de la carte des formations

121 Compte tenu du fait que, tant les problématiques énergétiques que la
122 formation qui s'y rapporte, sont des problématiques partagées au point d'être
123 mentionnées par la Traité du Quirinal qui lie la France et l'Italie, **le**
124 **CESECC aurait aimé** qu'il y ait une vision un peu plus méditerranéenne de
125 la question.

126 **Le CESECC émet** un avis favorable sur ce rapport.

127

128

La Présidente,

129

Marie-Jeanne NICOLI

130

1
2 **PRUGGETTU D'AVISU CESEC 2025-29¹**
3 **PROJET AVIS CESEC 2025-29**

4
5 *Rilativu à i*
6 *Relatif aux*

7
8 **Prughjetti scientifici è culturali (PSC) di i musei di Corsica²**

9
10 *Projets scientifiques et culturels (PSC) des musées de Corse*

11
12 **Vu** le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L.
13 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

14 *Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particulare i so articuli L. 4422-34 à L.*
15 *4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;*

16
17 **Vistu** a lettera di presentazione di u 7 di maghju di u 2025 di u Sgiò Presidente di u
18 Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Sucial, di
19 l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à i **Prughjetti scientifici è culturali (PSC) di i**
20 **musei di Corsica ;**

21
22 *Vu la lettre de saisine du 07 mai 2025 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de*
23 *Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur les*
24 *Projets scientifiques et culturels (PSC) des musées de Corse ;*

25
26 **Après avoir entendu**, Anne-Laure SANTUCCI, Conseillère exécutive en charge de la
27 culture, du patrimoine, du Mécénat, de l'audiovisuel, de la vie associative et des sports ;

28
29 **À nant'à u raportu di Gérôme BOUDA, per a cummissione azzione culturale,**
30 **audiuvisivu è patrimoniu, addunita marti u 13 di maghju di u 2025 ;**

31 *Sur rapport de Gérôme BOUDA, pour la commission Azzione culturale, audiovisuel et Patrimoine,*
32 *réunie le mardi 13 mai 2025 ;*

33
34
35
36

¹ Votants...

² Rapport AC 2025/E2/128

37 **Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,**
38 **Réuni en séance plénière le 20 mai 2025, à Ajaccio**
39 **Prononce l’avis suivant**

40
41 *U Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l’Ambiente e Culturale di Corsica*
42 *Adunitu in seduta pienaria u 20 di maghju di u 2025, in Aiacciu*
43 *Prununzia l’avisu chì seguita*

44
45 Le Projet Scientifique et Culturel (PSC) est une obligation réglementaire
46 (Art. L. 441-2 du Code du Patrimoine) pour tous les musées regroupés sous
47 le label « Musée de France ». C’est un document qui définit l’identité et les
48 orientations de chaque établissement muséal pour les années à venir.

49
50 La Collectivité de Corse, responsable de 5 musées, répartis sur l’ensemble de
51 territoire, a décidé de les gérer selon les mêmes principes de manière à
52 définir un paysage muséal qui présente cohérence et complémentarité entre
53 les différents établissements.

54
55 Pour ce faire, elle a initié en 2019 un travail de réflexion d’envergure
56 importante afin de déterminer un cadre de politique générale dont l’objectif
57 majeur est d’ancrer les musées de Corse dans le 21ème siècle. Ce cadre
58 s’articule autour de 3 axes principaux visant à renforcer la synergie entre les
59 sites archéologiques et les musées, à contribuer à l’éducation culturelle des
60 plus jeunes et à diversifier les activités présentes dans les établissements afin
61 d’en augmenter la fréquentation. Un certain nombre d’actions ont d’ores et
62 déjà été mises en œuvre telles que la professionnalisation des agents, la
63 numérisation des sites et des collections, la réalisation d’expositions
64 thématiques communes, des numérisations 3D en partenariat avec le Fab
65 Lab de l’Université de Corse, la réalisation de clips en langue corse, la
66 réalisation des plans de sauvegarde des biens culturels et enfin, une nouvelle
67 politique à destination des publics visant à mieux les connaître et à mieux les
68 accueillir : renforcement des liens avec les collèges et lycées, création
69 d’espaces d’accueil, de billetterie et de boutiques, mise en place d’un pass
70 musées de Corse, muséobus, politique tarifaire variée.

71
72 Ce travail de réflexion aboutit aujourd’hui à la présentation des 5 PSC
73 détaillant, pour chaque établissement, un certain nombre d’objectifs
74 spécifiques en lien avec les collections et l’environnement dans lequel il
75 évolue en termes géographiques et patrimoniaux. Ces PSC serviront
76 également de base à un pilotage administratif et budgétaire commun des
77 différents projets.

78 A l'occasion de la rédaction des PSC, la Collectivité de Corse a souhaité
79 réinterroger la dénomination de chacun des musées, tant dans sa partie
80 thématique que dans sa partie honorifique. A cet égard, elle propose une
81 démarche de consultation élargie aux différents acteurs institutionnels du
82 territoire mais aussi à l'ensemble de la population par le moyen des réseaux
83 sociaux. Au terme de cette consultation, l'Assemblée de Corse procédera à
84 un vote pour l'adoption du nouveau nom de chaque établissement muséal.

85 **Le CESECC**, conscient des enjeux en lien avec la politique patrimoniale,
86 **est satisfait de constater** que, pour la première fois, les 5 musées affiliés à la
87 Collectivité de Corse puissent enfin faire l'objet d'une réflexion globale.

88 Toutefois, **il insiste** sur le fait que cette harmonisation ne doit porter que sur
89 les aspects administratifs et de gestion de manière à faire en sorte qu'au-delà
90 des complémentarités et des extensions spatiales respectives, chaque musée
91 puisse garder une certaine autonomie dans son discours muséal.

92 **Le CESECC a le sentiment que** la politique proposée est essentiellement
93 tournée vers le tourisme au détriment de l'appropriation facilitée du
94 patrimoine par l'ensemble de la société corse.

95 **Le CESECC s'étonne** que le patrimoine immatériel soit si peu présent et
96 pris en compte dans ces PSC. En effet, il est pourtant l'un des éléments
97 constitutifs de notre identité collective.

98 **Le CESECC considère** qu'il serait intéressant d'envisager la langue corse
99 non seulement comme un support de médiation, mais bien comme une
100 langue d'interprétation structurante. Concevoir les parcours
101 muséographiques directement en langue corse, avec une traduction en
102 français, permettrait de renforcer le lien symbolique et culturel avec les
103 territoires et la diversité dialectale étant en l'espèce un vecteur au service des
104 récits patrimoniaux en fonction des zones concernées.

105 **Le CESECC s'interroge** sur les modalités de mise en œuvre de la
106 participation de la diversité culturelle dans ces PSC. Dans cette optique, les
107 objets exposés pourraient bénéficier d'interprétations croisées, combinant
108 lectures scientifiques et récits issus de la mémoire locale, de la parole
109 populaire ou des expériences sensibles. Cette démarche ouvrirait une voie
110 vers une muséographie dialogique plus proche des usagers sociaux du
111 patrimoine.

112 **Le CESECC indique** qu'il portera la plus grande attention au discours
113 muséal du musée de Corti dont la vocation est de devenir un « Musée de

114 société » tant dans les modalités de choix thématiques sociétales retenues
115 que dans leur mode de traitement.

116 **Le CESECC estime** que, pour que le parcours muséal global soit plus
117 complet, il serait opportun de créer un musée du « vivant » consacré à
118 l'environnement et à biodiversité, tant terrestre que marine, complété par un
119 musée de l'archéologie sous-marine, constitutifs également de l'identité
120 insulaire.

121 **Le CESECC alerte** sur la dénomination « Musée des enfants » qui peut
122 prêter à confusion et mauvaise interprétation.

123 **Le CESECC s'étonne** de l'absence de convention avec le lycée de Sartène et
124 la classe préparatoire arts plastiques, comme c'est le cas pour les lycées
125 Laetitia Bonaparte d'Ajaccio et Giocante de Casabianca de Bastia.

126 De même, **le CESECC remarque** qu'aucune articulation apparente n'est
127 faite avec le FRAC de Corse ou A casa di Lume, pourtant acteurs culturels
128 complémentaires dont la transversalité avec les musées mériterait d'être
129 explorée; Il invite aussi à mener une réflexion pour la création d'un musée
130 de l'art contemporain.

131 **Le CESECC veut souligner l'importance** de l'activité scientifique sur les
132 bases mémorielles dans l'objectif d'en faire des « morceaux d'histoire ». Il ne
133 s'agit pas d'élaborer un discours académique, mais plutôt un travail en
134 profondeur de recoupement, de comparaison, pour ne pas cautionner des
135 dires non vérifiés, des croyances fausses afin de consolider ainsi les éléments
136 vérifiés afin de ne pas colporter ensuite des erreurs qui perdurent.

137 **Le CESECC suggère** qu'une vigilance puisse, par ailleurs, être portée sur la
138 manière dont les musées insulaires pourraient véhiculer certains récits
139 univoques, parfois de manière involontaire. **Il estime** qu'encourager une
140 pluralité de perspectives permettrait de mieux refléter la complexité des
141 appartenances, des trajectoires et des mémoires locales.

142 **Le CESECC considère** que des expérimentations sociales locales pourraient
143 être envisagées autour des musées : dispositifs de collecte participative,
144 transmission intergénérationnelle, itinérances dans les villages organisées
145 autour de temps d'échanges horizontaux. Le musée, dans cette logique, ne
146 viendrait pas seulement présenter, mais aussi recueillir, apprendre, s'ajuster
147 aux savoirs vivants des territoires en veillant à ne pas les figer et les réifier.

148 **Le CESECC invite** la Collectivité de Corse à inciter, par tous les moyens
149 dont elle dispose, les communes ou les pieve à créer, sur leur territoire, des
150 centres d'interprétation de manière à valoriser, sur place, les éléments de
151 patrimoine dont elles sont détentrices.

152 **Le CESECC prend acte** de ce rapport.

153

154

La Présidente,

155

Marie-Jeanne NICOLI

156